

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

CULTURE & PATRIMONE

FONDATION RIPAILLE – VERSEMENT SUBVENTION « VALORISATION PATRIMOINE » EN 2021

La Fondation Ripaille est soutenue par la Ville, depuis de nombreuses années, dans le cadre de son fonctionnement, mais également pour son action de préservation et de restauration du château, inscrit au titre des monuments historiques. Une convention tripartite pour 2018-2020, suivie d'un avenant de prolongation pour un an en 2021, signée conjointement avec le Conseil départemental de la Haute Savoie, prévoit l'attribution des subventions.

C'est pourquoi la Fondation, en accord avec la Ville, a établi depuis 2008 un plan pluriannuel de valorisation du patrimoine, et formule à ce titre une demande de subvention en investissement de 7 814 € par an.

Sur proposition de Madame WAINHOUSE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le versement de cette subvention de 7 814 € pour l'année 2021.

----- Fin du document -----